L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 50
Quatre Mois	1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer et les jours de départ des bateaux à vapeur.

L'ABEILLE

Paraissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emplacement pour Manufactures.

L'ILET

Des rues Edinburgh, Palm (autrefois Seizième) Short et Fern (autrefois Washington,

FAISANT FACE A "L'ILLINOIS CENTRAL R. R."

UNE GRANDE PORTION DE TERRE FAISANT FACE AU NOUVEAU BASSIN.

Ilet de la rue Delord, ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin, Monroe Léonidas et Pear (autrefois Dix-neuvième).

La ligne des cars électriques de l'avenue Napoléon passe devant la propriété.

La Bâtisse à Deux Etages, No **1018** Rue Magnolia,

Occupée comme Demeure et Bureau.

Bâtisse à Un Etage, No **1020** Rue Magnolia,

Avec allée pour voiture sur le côté et écurie dans le fond.

Cottage Elevé, No **1024** Rue Magnolia.

Cottage Simple No **2219** Rue Sud Liberté.

Cottage Double, Nos **3716** et **3718** Rue Laurel,

Entre les rues Peniston et Amélia.

Dans l'affaire de D. Negrotto, Jr, vs John B. Negrotto et als.

No 72,910 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI le 4 août 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19e jour de mai 1904 et signé le 25e jour de mai 1924 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, et deux ordres de la même Cour, dans le même procès, datés respectivement le 13 juin et le 17 juin 1904 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh, Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Palm, 137 pieds 8 pouces 2 lignes à la rue Short, 87 pieds 11 pouces 2 lignes à la rue Fern et 279 pieds 5 pouces 8 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus proche de la rue Edinburgh.

2° Une certaine portion de terre dans le septième district de cette ville bornée par les rues Edinburgh Fern (autrefois Washington), Short et Palm (autrefois Seizième). Ladite portion mesurant 275 pieds à la rue Edinburgh, 111 pieds 10 pouces à la rue Fern 64 pieds 1 pouce à la rue Short et 279 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale sur le côté le plus près de la rue Palm.

3° Une certaine portion de terrain triangulaire de terre, dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Delord ou Chemin Coquillé du Nouveau Bassin et Pear (autrefois rue Dix-neuvième). Ladite portion de terre mesurant 274 pieds 9 pouces à la rue Delord ou le Chemin Coquillé, 251 pieds 3 pouces 3 lignes à la rue Monroe, 240 pieds 1 pouce 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas.

4° Un certain lot de terre dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel Jersey, ou Annonciation Peniston et Amélia, désigné comme lot No 5 dans l'ilet 153, lequel dit lot mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds et 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, etc., y appartenant.

Les améliorations comprennent le cottage double de deux chambres et cuisine de chaque côté, et étant connu par les numéros municipaux 3716 et 3718 rue Laurel.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, etc., y appartenant dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 326 borné par les rues Liberté, Howard, Philip et Jackson, désigné par le No 10, le dit lot mesurant 30 pieds de face la rue Liberté sur une profondeur de 138 pieds. Les améliorations comprenant le joli cottage simple, avec quatre chambres, cour sur le côté, hangar, etc., portant le No municipal 2219 rue S. Liberté.

6° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, etc., y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Locust, Calliope et Euphrosine, désignés par les Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent la bâtisse à deux étages avec quatre chambres, portant le No municipal 1018 ; la bâtisse à un étage avec allée de côté pour voiture et écurie dans le fond, connue comme le No 1020. Et le cottage élevé avec quatre chambres portant le No municipal 1024 rue Magnolia, entre Calliope et Euphrosine. Lot 11 et 12 (portant les Nos municipaux 1024 et 1020 rue Magnolia) avec les améliorations qui s'y trouvent seront vendus ensemble, et le lot No 13 (portant le No municipal 1018 rue Magnolia) avec les améliorations qui s'y trouvent sera vendu séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, devant être démontré par des billets à recevoir de l'acquéreur ou des acquéreurs, payables en un et deux ans de et après la date de l'adjudication, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date desdits billets jusqu'au paiement. Le paiement des dits billets devant être garanti par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou ces acquéreurs devant assumer les taxes pour 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach. Spearing, avocat.

26 juin—26—juil 3 10 17 31—août 4

Jacob A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

No 71,317—Division B.

Mme Catherine Dorvin vs Mme Catherine Finly (femme de Heliodore Le Court et al.

PAR JACOB A. REINACH, encanteur—Bureau No 304 rue Baronne.—JEUDI, le 4 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1904 et signé le 23 juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances le dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No Un, de l'ilet No Trois, maintenant No Quarante-trois, borné par les rues Patterson et Thayer et les avenues Pacifique et Elmire, d'après un plan fait par W. T. Thompson, voyer, le 17 mars 1849, déposé en l'étude de James Graham, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson et courant en travers de la rue Thayer, sur laquelle il a la même mesure, et cent soixante dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à l'avenue Pacifique, et cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé contigu au lot No deux.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No deux de l'ilet No Trois, maintenant No Quarante trois d'après le plan de C. U. Lewis voyer de cette ville, daté juin 1888 et annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, autrefois un notaire en cette ville. Ledit lot mesurant en mesure américaine vingt sept pieds six pouces de face à la rue Patterson sur une profondeur de cent quatre vingt pieds sept pouces et une ligne sur la ligne du lot No un et cent quatre vingt deux pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du lot No trois. Ledit ilet No Trois maintenant Quarante trois est borné par les avenues Pacifique et Elmira et les rues Patterson et Thayer.

Termes et conditions, à savoir : Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de la vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

N. E. Compares, avocat pour le plaignant.

P. F. Hennessey, avocat pour les défendants.

3 juil—3 10 17 24 31—août 4

E. A. ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSEPH DAVIS

No 72,542 Cour Civile de District, Division D.

COTTAGE SIMPLE,

1306 rue Lafayette.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 340 rue Commune—MARDI, le 16 août 1904. En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge daté et signé le 8 juillet 1904, et à moi adressé, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, améliorations et dépendances qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Howard, Périllat et Freret, désignée par le No 3, sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 17' 9" de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 120' sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 118' de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue Freret, mesure américaine.

Conditions—Comptant. L'acte de vente, pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Robt J. Maloney, M. B. Neuhauser, avocats.

12 juil—12 17 24 31—août 7 14 16

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE

Gentil cottage élevé presque neuf,

825 RUE DUBLIN,

Entre les rues Burthe et Maple.

Successions de Emile Gardette et Marie Roy, sa femme.

Anatole Gardette et als vs Camille Gatto, un mineur.

No 73,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 3 août 1904, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 24 juin 1904, jugement signé en pleine cour le 20 juin 1904 par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent pour cause de maladie, la propriété ci-après décrite dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet No 93, borné par les rues Dublin, avenue Carolton, Burthe et Maple (anciennement Seconde), mesurant, d'après le titre, 29 pieds, plus ou moins, de face à la rue Dublin, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commence à une distance de 91 pieds de l'encoignure des rues Burthe et Dublin, et d'après un croquis actuel d'arpentage fait par D. E. Segnere, député-voyer, en date du 17 juin 1904, ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dublin sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Emile Gardette en héritage de la succession de Juliette Hartier, veuve d'Emile Gardette, Senior, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 1er octobre 1895.

Enregistré au Bureau des Transferts, livre 156, page 743, le 2 octobre 1895.

Les améliorations comprennent un joli cottage presque neuf élevé sur piliers en briques, retiré de la rue, ayant quatre chambres, cabinet, galerie de devant, cuisine, citerne, lieu d'aisance, hangar, etc., désigné par le numéro 825 rue Dublin.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, en billets portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénando et de vente sans estimation, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations pour le montant du crédit, accepter la police d'assurance, rembourser la prime non expirée et transférer ladite police au porteur des billets et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1904 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication et d'avoir droit au loyer seulement à partir du jour de la signature de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles T. Soniat, avocat.

3 juil—3 10 17 24 31—août 3

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide cottage double, No 2350-2352 rue Annonciation, entre les rues Première et Soraparu. Succession de Mme Maria Kotzmann, veuve en première noce de Gerhardt Meyer, et veuve en seconde noce de Henry Blomer. Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans. No 72,655 et 72,673 consolidées.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur JEUDI, le 11 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 juillet 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme lot No onze (11) de l'ilet cinquante neuf (59) et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds (120) trois (3) pouces et cinq lignes (5) lignes de profondeur. Les améliorations comprenant un joli cottage double en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir avec un joli grillage en fer, sur le devant et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc., cour en Schlinger loué pour $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a en un crédit de un et deux ans devant être représentée par et démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant sept pour cent 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spécial et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer et assumer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1904, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Aussi—Le même jour et soudroit, immédiatement après que la propriété foncière sera vendue, il sera offert un lot de meubles de maison, maintenant situé au No 816 rue Philip.

Conditions—Comptant.

Edgar M. Cahn, avocat.

10 juil—10 17 24 31—août 7 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le numéro municipal 5942 rue Preston.

Union Homestead Association vs Charles Burkhardt

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 73,758—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 4 août 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans (antrefois Bloomingdale paroisse de Jefferson) dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Preston et Alonzo et l'avenue State, désigné comme lot No 20 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 17 mai 1873, ledit lot mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Preston trente deux pieds onze pouces et sept lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté du lot No 19 et cent cinquante pieds six lignes sur le côté plus près de la rue Alonzo.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

1 juil—1 8 15 22 29—août 4

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Le productif magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises Nos 1300 et 1302 rue TOURO, angle de la rue Urquhart.

Et le morceau de choix pour bâtir, contigu.

A L'ENCAN

Succession de Patrick Ryan.

No 67,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune— MARDI, le 9 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour ouverte le 17me jour de juin 1904, et signé en Cour ouverte le 23me jour de juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division D dans la succession ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages, Nos 1300 et 1302 rue Touro à l'encoignure de la rue Urquhart, contenant grand magasin et entrepôts, galeries et sept chambres, hangar, citerne, etc., dans la cour, plus complètement décrit comme suit, à savoir : Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon, connu comme lot A, d'après un arpentage fait par C. Milo Williams, député-voyer de ville, le 21 mars 1904, lequel dit lot A mesurant 34 pieds de face à la rue Touro sur une profondeur et façade de 85 pieds à la rue Urquhart.

2° Le morceau de choix à bâtir contigu, décrit comme un certain lot de terre, et désigné par la lettre B, sur le susdit plan d'arpentage situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro, Urquhart, Villeré et Bourbon. Ledit lot B mesurant d'après cela 30 pieds de face à la rue Touro, la même largeur dans le fond par une profondeur de 85 pieds, entre lignes parallèles. Le lot B est contigu au lot A et est une partie d'un lot autrefois connu comme lot No 2.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au dessus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour l'acte de vente. Les actes de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juil—9 10 17 24 31—août 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Attention Capitalistes et Spéculateurs.

La Splendide Propriété Commerciale en Briques à Trois Etages.

Avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville avec bâtisses "L" dans le fond, comme connues Nos 310 à 314 Passage de la Bourse à proximité de la rue du Canal et Bâtisse Public — de $1 000 000.

In re John Friedrich et als vs Jean Friedrich

No 73,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs encanteur, bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans cette ville, il sera vendu positivement à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu en cour ouverte le 22me jour de juin 1904 et signé en cour ouverte le 28me jour de juin 1904 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Div. B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés foncières de valeur décrites à savoir : Le magasin substantiel en briques à trois étages avec grande mansarde centralement situé Nos 613 et 615 rue Bienville, avec bâtisse "L" dans le fond : Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse plus complètement décrite comme suit, à savoir :

1° Tout et particulièrement ce certain lot de terre ensemble avec la bâtisse en briques et autres améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans la rue Bienville entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville, incluant le corridor en commun comme il est indiqué sur un plan fait par L. Surgi, le 10me jour de mars 1845, et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire comme plan No 104, sur une profondeur de 81 pieds, plus ou moins, étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Félix Grima, ancien notaire le 3 avril 1845, et enregistré dans le livre des transferts 38, fol. 191, et 2ème une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, située dans cette ville dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Bienville, Chartres et Conti, et mesurant 48 pieds 2 pouces de face au Passage de la Bourse, par 49 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles mesure anglaise d'après le plan 293, et déposé en l'étude de Theodore Grayot, ancien notaire. Ladite portion de terre est composée de trois lots, Nos 67, 68 et 69, et étant la même propriété qui fut acquise par John Friedrich par acte pardevant Théodore Grayot, ancien notaire le 7 mai A. D. 1857, et enregistrée dans le livre des transferts 75, folio 104.

Le magasin en briques à trois étages avec mansarde, Nos 613 et 615 rue Bienville ayant vaste magasin et corridor au rez-de-chaussée, avec de vastes appartements au-dessus, et était connu autrefois comme la Belle Coisée, et est bien installée pour Club ou pour autre objet commercial. La bâtisse en briques Nos 310, 312 et 314 Passage de la Bourse est occupée par l'Imprimerie Philippe, sous un bail expirant le 30 av. il 1908.

Ces splendides propriétés commerciales seront offertes en bloc et présentent une occasion pour placement d'une grande promesse spéculative, étant sur la route directe de la rue du Canal, et à un lieu seulement de la nouvelle bâtisse publique et manoir de cour de $1 000 000. Elles sont de fait situées dans le centre commercial de cette ville et les valeurs seront toujours permanentes et productives. Aucun autre placement ne pourra offrir de plus grandes possibilités avec la certitude de capacité productive présente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur portant 7 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et garantie par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 1 2

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOT VACANT A ALGER.

Succession de Morgan Waddy.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A. No 73,043. Il sera vendu à l'enchère publique MARDI, le 2 août 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 juin 1904, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre non amélioré, désigné par le Nenan, situé dans la cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Jackson (maintenant l'avenue Sibley), les rues Homer, Elmira et Chestnut (maintenant rue Belleville), mesurant trente deux (32) pieds, un (1") pouce et cinq (5") lignes de face à la rue Chestnut (maintenant rue Belleville), sur une profondeur en façade à la rue Jackson de cent vingt (120) pieds desquelles deux rues il forme l'encoignure.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur payant les taxes de 1904. Acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

P. Y. Hennessey, avocat.

2 juil—2 9 16 23 30—août 2

VENTES A L'ENCAN

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 COTTAGES DOUBLES

Nos 2020, 2022, 2024, 2026 rue Toledano.

Rapportant $32 par mois

A l'encan le JEUDI, 28 juillet 1904.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau, 728 rue Carondelet, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 72,712, dans l'affaire de la succession de Louis Lay vs Sophie Lay et als, jugement rendu le 20 juin et signé le 24 juin 1904, à l'enchère publique, il sera vendu—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Hampteria et Saratoga, sur un croquis certifié dressé par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté 5 juillet 1904, lesdits lots sont contigus et mesurant, lot A 29 pieds 5 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 128 pieds et lot B 30 pieds 7 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de 129 pieds chacun plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages doubles connus comme les Nos 2020, 2022, 2024 et 2026 rue Toledano.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un crédit de un et deux ans en deux billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par une hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, ledit acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc., etc.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE.

No 2620 Rue Derbigny

A L'ENCAN

Succession de William Robert Dunn.

No 72,833—Division D—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, Hon. Juge John St Paul, signant, ledit ordre daté et signé le 11 juin 1904 adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, le 11 août 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Perdido, avenue Claiborne et Lafayette désigné par le numéro Dix, sur un plan par C. Lucas Lewis, député-voyer de ville, daté le 16me jour de mars 1892, et mesurant trente deux pieds six pouces et neuf lignes (32 6 9") de face à la rue Derbigny, sur cent seize pieds deux pouces et une ligne (116 2 1") de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres. La maison est retirée derrière une jolie barrière en pignots et dans la cour se trouve hangar, citerne etc., d'après le plan.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Robert Leger, notaire.

WILL J. MORGAN

Encanteur, bureau No 331 rue Carondelet.

Walter L. Grissom, avocat.

13 juil—13 17 24 31—août 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry F. Heaton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 73,375—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Jean Heaton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. J. Cahill, avocat. 17 juil—17 21 26

Succession de Frank Ritters.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,087—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mary Jane Ritters et Mme Louise Ritters Lotz, exécutrices testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Lautenschlager, avocat. 16 juil—16 20 23

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D.C.

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION C—No 74,031—G. A. Pierce vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du plaignant soit tenue pardevant John C. Davey, Jr, notaire public, commençant le 21 août 1904, à onze heures a. m. et que C. G. Collins, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant et dans l'intervalle jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes procédures contre la personne et la propriété du plaignant soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 20 juillet 1904.

(Signé) JOHN ST PAUL, Juge

Pour copie conforme :

J. M. CORMICK, Député-Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

22 juil—22 26 31

COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION B—No 74,667.—Pierre Marchand vs ses créanciers—Ordre.—Qu'une réunion des créanciers de Pierre Marchand soit appelée pardevant Pierre D. Olivier, notaire public, le Mardi 2 août 1904, à 11 heures a. m., dans le but de voter sur l'application de Pierre Marchand pour un répit de un, deux et trois ans, et que pendant ces procédures et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, que toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1904.

(Signé) JOHN ST PAUL,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :

J. M. CORMICK, Député-Greffier.

P. L. Fourchy, avocat.

21 juil—21 25 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Carl Kummet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,107 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par James J. McLoughlin, exéc